



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

Affaire suivie par Dominique NOURY

Nantes, le 19/12/2023

**Mairie de CLISSON
Monsieur le Maire
3, Grande rue de la Trinité
44190 CLISSON**

Courrier en AR.

Objet : Votre dossier du 20/11/2023 concernant l'abattage d'un alignement d'arbres, rue Yves du manoir et chemin des Venelles à CLISSON

Monsieur le Maire,

En date du 20 novembre 2023, vous avez adressé à la DDTM un dossier préalable à une opération d'abattage d'un alignement de 56 pins parasols, rue Yves du manoir et chemin des Venelles sur votre commune. Suite à ce dépôt, des éléments complémentaires ont été déposés le 4 décembre 2023.

Cette opération fait donc l'objet du dépôt d'un dossier complet auprès de la DDTM valant déclaration préalable au titre de l'article L.350-3 du code de l'environnement. A l'issue de son instruction, je vous informe que ce projet appelle à l'application des 2 points suivants pour sa mise en œuvre :

- justifier, à l'issue de l'opération, de la plantation a minima d'un nombre cumulé d'arbres équivalent au nombre d'arbres abattus (soit 56).
- le maintien, dans le futur PLU, du statut de l'alignement d'arbres remplacé comme un élément du paysage à protéger (au titre du L.151-19 du code de l'urbanisme) .

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef du Bureau Biodiversité

Dominique NOURY